UROSMPLR Toulouse le 22 mai 2025

Destinataires : CA FNROS – UROS MPLR : Administrateurs et adhérents

Objet : Actualités sociales

La Dépêche du 13 mai 2025 : La question de la fin de vie a fait son retour à l’Assemblée nationale hier. Un vote solennel est prévu le 27 mai. Olivier Falorni rapporteur du deuxième texte (MODEM) : « Oui, il y encore pire que la mort, quand la vie n’est devenue qu’une inexorable agonie ». La première proposition de loi prévoit la création d’un « droit opposable » aux soins palliatifs, alors que, selon un rapport de la cour des comptes de juillet 2023, seule la moitié des besoins était pourvue. Le député LR Philippe Juvin : « l’Etat peut-il être mêlé à la mort d’un tiers, y compris par la simple autorisation d’un dispositif ? Je n’y crois pas. L’impossibilité de donner la mort est un principe absolu ». Océane Godard, députée socialiste : « cette loi autorisera le recours au droit à mourir sans perdre le caractère d’exception et sans l’encourager ». La Haute Autorité de Santé a défini la « phase avancée » comme « l’entrée dans un processus irréversible marqué par l’aggravation de l’état de santé qui affecte la qualité de vie ».

Professeur Jacques Laguarrigue, chargé de mission à l’Espace de Réflexion Etique (ERE) d’Occitanie : « depuis mai 2024, un tas de sujet de société, ont contribué à réveiller les passions. La charge émotionnelle qui est rajoutée diminue la rationalité des débats, parce qu’on ne peut pas rester insensible au cas des personnes qui sont dans des situations extrêmement pénibles. Personne n’arrivera à se mettre d’accord sur la question de pronostic vital engagé à moyen terme. La Haute Autorité de Santé (HAS) a fait une bonne proposition. Elle laisse à la collégialité, qui est composée de soignants, le soin d’apprécier au cas par cas, si le patient est en phase terminale et irréversible. Si la loi Ca Claeys Simonetti était mieux connue et mieux appliquée, entre 90% et 95% des situations pourraient être prises en charge dans un cadre légal. Les soins palliatifs et l’aide à mourir sont dissociés dans le texte, cela clarifie le débat ».

6 Médias 20 mai 2025 : L’utilisation d’un nouveau logiciel de paiement des pensions de l’Etat a entrainé des erreurs pour des milliers de fonctionnaires. 800 retraités environ n’ont pas perçu leur pension en avril.

6 médias 19 mai 2025 : Le président de la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises estime que « tout le monde doit payer un petit peu, à la hauteur de ses revenus, même symboliquement, même modestement ». « Il faut qu’aujourd’hui, on puisse gagner plus lorsqu’on travaille et, pour ça, il faut que le financement du modèle social repose moins sur les actifs et moins sur les entreprises ». Il faut « que tout le monde soit conscient du coût de la santé ». La semaine dernière, Emmanuel Macron a demandé au gouvernement d’engager le dialogue avec les partenaires sociaux sur le modèle de financement du modèle social en préconisant de « chercher de l’argent en dehors du seul travail ». L’U2P (Union des entreprises de proximité) préconise de trouve des fonds du côté des retraites, des rentes, de l’héritage et de la TVA.

AFP 18 mai 2025 : Les députés ont approuvé samedi, la création d »un « droit à l’aide à mourir » et rétabli le principe selon lequel les patients doivent s’auto-administrer la substance létale, sauf lorsqu’ils ne sont pas en capacité de le faire.

1

Le média Social du 22 mai 2025 : « Bien vieillir grâce au numérique » : appel à projet pour soutenir les innovations lancé par Charlotte Parmentier Lecocq, ministre déléguée, chargée de l’Autonomie et du handicap : « identifier, évaluer et financer des projets numériques innovants, répondant aux besoins des personnes âgées. … ainsi que des professionnels et des établissements ». Ce nouvel AAP (appel à projet) porte sur « les dispositifs médicaux numériques, au service des personnes âgées et du bien vieillir ». Il s’agit de co développer et d’évaluer des innovations pour « améliorer la prévention, le diagnostic, la prise en charge et le suivi à distance », le tout « dans une logique centrée sur le bien vieillir.

La CNSA (Caisse nationale de Solidarité pour l’Autonomie) vient de lancer le portail « DATA AUTONOMIE » pour « valoriser les données du secteur médicosocial ». Il est destiné à toutes les parties prenantes de la Branche Autonomie et au grand Public. Le site propose également son « observatoire de l’offre » qui permet de connaître les différents types d’établissements et services implantés dans chaque région. « Un portail des territoires » présente les données locales de l’autonomie ainsi que le « baromètre MDPH ».

ASH 22 mai 2025 : L’observatoire social de la ville de Paris et la sous-direction de l’Autonomie de la direction des solidarités a réalisé une enquête sur la proche aidance, très majoritairement féminine (80%) et âgée (58 ans en moyenne) – 39% sont des parents de la personne accompagnée, 34% leurs enfants et 14% leur conjoint. Des proches aidants motivés mais très souvent près du point de rupture et insuffisamment aidés par les dispositifs publics.

Le quotidien du Médecin 21 mai 2025 : Ce 20 mai, les députés ont approuvé l’ensemble des conditions requises pour qu’un malade puisse être éligible au droit à l’aide à mourir. Cinq critères sont cumulatifs : la personne doit avoir 18 ans, être de nationalité française ou résider de manière stable et régulière en France, être atteint

« d’une affection grave et incurable, quelle qu’en soit la causer, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale », elle doit « présenter une souffrance physique ou psychologique », enfin, elle doit être apte à manifester sa volonté, de manière libre et éclairée.

Les Echos 16 mai 2025 : Les syndicats et le patronat participant à la négociation sur les retraites ont convenu de prolonger leurs débats d’une quinzaine de jours jusqu’au 17 juin. Yvan Ricordeau (CFDT) : « devant nous s’élève la vraie montagne de la négociation des retraites ».

Les Echos 14 mai 2025 : Le projet, dévoilé par Emmanuel Macron d’inviter les partenaires sociaux à débattre du financement de la protection Sociale, lors d’une conférence organisée par le gouvernement, est plutôt bien accueilli dans le camp du patronat et des syndicats. Réinterroger le financement de la Protection Sociale tient, de longue date, à cœur au MEDEF- Éric Chevée pour la CPME : on doit distinguer ce qui relève de la Solidarité et du Contributif.

Francis De Block

2